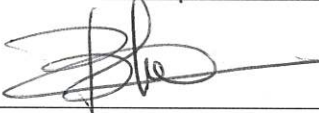

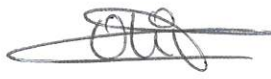









**FEUILLE DE PRÉSENCE
AU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-CYR-LES-VIGNES**

NOM Prénom	FONCTION	SIGNATURE
COURT Gilles	Maire	
CILLUFO Jean-Pierre	1 ^{er} Adjoint	
BLEIN Jacqueline	2 ^e Adjointe	
DENIS Bertrand	3 ^e Adjoint	
OLIVIER Murielle	4 ^e Adjointe	
DENIS Georges	Conseiller Municipal	
LEBAIL Christine	Conseillère Municipale	
PECHE Eric	Conseiller Municipal	
DE PONCINS Arnaud	Conseiller Municipal	Pouvoir à DENIS Georges
BISSAY Sylvain	Conseiller Municipal	
BONNIER Corinne	Conseillère Municipale	
PIAZZA BLANCHON Coralie	Conseillère Municipale	
PONCET Romain	Conseiller Municipal	
CROZIER Audrey	Conseillère Municipale	Pouvoir à PONCET Romain
BRET-MOREL Nicolas	Conseiller Municipal	

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-CYR-LES-VIGNES
Séance du 27 février 2025**

Nombre de membres afférents au C.M. : 15
 Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13 + 2 pouvoirs

Le vingt-sept février deux mil vingt-cinq à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles COURT, Maire.

Date de la convocation : 21/02/2025

Présents : CILLUFO Jean-Pierre, BLEIN Jacqueline, DENIS Bertrand, OLIVIER Murielle, DENIS Georges, LEBAIL Christine, PECHE Eric, BISSAY Sylvain, BONNIER Corinne, PIAZZA BLANCHON Coralie, PONCET Romain et BRET-MOREL Nicolas

Absents excusés : Mme CROZIER Audrey et M. DE PONCINS Arnaud

Pouvoirs : Mme CROZIER Audrey a donné pouvoir à M. PONCET Romain

M. DE PONCINS Arnaud a donné pouvoir à M. DENIS Georges

Secrétaire de séance : M. BRET-MOREL Nicolas

MISE EN SÉCURITÉ ENTRÉE NORD RD 10 (OP24837) SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DU SIEL-TE - COMPLÉMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Mise en sécurité entrée Nord RD 10.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement : Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Complément GC Basse Tension pour mise en sécurité entrée Nord RD 10	20 500 €	44.0 %	9 020 €
TOTAL	20 500 €		9 020 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité :

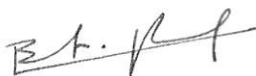
- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Mise en sécurité entrée Nord RD 10" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
A ST-CYR-LES-VIGNES, le 3 mars 2025

Le Secrétaire de séance,
Nicolas BRET-MOREL



Le Maire,
Gilles COURT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202145-20250227-120250227-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-CYR-LES-VIGNES
Séance du 27 février 2025**

Nombre de membres afférents au C.M. : 15
 Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13 + 2 pouvoirs

Le vingt-sept février deux mil vingt-cinq à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles COURT, Maire.

Date de la convocation : 21/02/2025

Présents : CILLUFO Jean-Pierre, BLEIN Jacqueline, DENIS Bertrand, OLIVIER Murielle, DENIS Georges, LEBAIL Christine, PECHE Eric, BISSAY Sylvain, BONNIER Corinne, PIAZZA BLANCHON Coralie, PONCET Romain et BRET-MOREL Nicolas

Absents excusés : Mme CROZIER Audrey et M. DE PONCINS Arnaud

Pouvoirs : Mme CROZIER Audrey a donné pouvoir à M. PONCET Romain

M. DE PONCINS Arnaud a donné pouvoir à M. DENIS Georges

Secrétaire de séance : M. BRET-MOREL Nicolas

**TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ RUE DU PONT : APPROBATION DE L'AVANT-PROJET
(annule et remplace la délibération n° 2 du 17 octobre 2024)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2 du 17 octobre 2024 relative à l'approbation de l'avant-projet des travaux de mise en sécurité de la Rue du Pont. Il indique que le projet a été revu et qu'il apparaît nécessaire de prévoir des caniveaux supplémentaires.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce projet consiste en :

- Busage du fossé existant – pose de grilles et caniveaux pour évacuation des eaux de pluie
- Création d'un trottoir en bordures basses pour permettre le stationnement ponctuel de véhicules - revêtement bicouche
- Création de quelques espaces verts
- Pose de potelets bois pour délimiter et sécuriser le cheminement piétons
- Marquage de la voie de circulation
- Réalisation d'un revêtement « pépite » à l'entrée de l'agglomération

Avec ce complément, le montant estimatif de ces travaux s'élève à 92 390.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'avant-projet tel que présenté,
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202145-20250227-220250227-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2025

Pour extrait certifié conforme
A ST-CYR-LES-VIGNES, le 3 mars 2025

Le Secrétaire de séance,
Nicolas BRET-MOREL



Le Maire,
Gilles COURT



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-CYR-LES-VIGNES
Séance du 27 février 2025**

Nombre de membres afférents au C.M. : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13 + 2 pouvoirs

Le vingt-sept février deux mil vingt-cinq à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles COURT, Maire.

Date de la convocation : 21/02/2025

Présents : CILLUFO Jean-Pierre, BLEIN Jacqueline, DENIS Bertrand, OLIVIER Murielle, DENIS Georges, LEBAIL Christine, PECHE Eric, BISSAY Sylvain, BONNIER Corinne, PIAZZA BLANCHON Coralie, PONCET Romain et BRET-MOREL Nicolas

Absents excusés : Mme CROZIER Audrey et M. DE PONCINS Arnaud

Pouvoirs : Mme CROZIER Audrey a donné pouvoir à M. PONCET Romain

M. DE PONCINS Arnaud a donné pouvoir à M. DENIS Georges

Secrétaire de séance : M. BRET-MOREL Nicolas

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN JARDIN – CHEMIN DU GUÉ

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un projet de convention pour la mise à disposition d'un jardin. Il rappelle que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée D n° 707 située Chemin du Gué, à proximité de la station d'épuration.

Afin d'entretenir une partie de cette parcelle, il propose de mettre environ 120 m² à disposition de M. Sébastien MATHEVOT (qui en a fait la demande) pour une utilisation à usage de jardin.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention à intervenir entre Monsieur Sébastien MATHEVOT et la commune,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

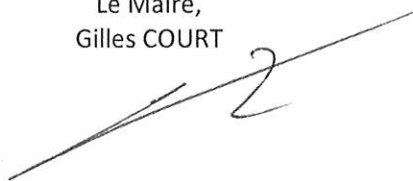
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
A ST-CYR-LES-VIGNES, le 3 mars 2025

Le Secrétaire de séance,
Nicolas BRET-MOREL

Le Maire,
Gilles COURT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202145-20250227-320250227-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-CYR-LES-VIGNES
Séance du 27 février 2025**

Nombre de membres afférents au C.M. : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13 + 2 pouvoirs

Le vingt-sept février deux mil vingt-cinq à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles COURT, Maire.

Date de la convocation : 21/02/2025

Présents : CILLUFO Jean-Pierre, BLEIN Jacqueline, DENIS Bertrand, OLIVIER Murielle, DENIS Georges, LEBAIL Christine, PECHE Eric, BISSAY Sylvain, BONNIER Corinne, PIAZZA BLANCHON Coralie, PONCET Romain et BRET-MOREL Nicolas

Absents excusés : Mme CROZIER Audrey et M. DE PONCINS Arnaud

*Pouvoirs : Mme CROZIER Audrey a donné pouvoir à M. PONCET Romain
M. DE PONCINS Arnaud a donné pouvoir à M. DENIS Georges*

Secrétaire de séance : M. BRET-MOREL Nicolas

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION D'UN AGENT

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que M. Dominique DELORME, agent technique polyvalent, employé depuis le 1^{er} février 2025 au sein des services techniques de la commune, a, préalablement à son embauche, suivi une formation afin d'obtenir un certificat d'aptitude à la conduite d'engins en sécurité.

Cette formation a été prise en charge par le compte personnel de formation de M. DELORME. Il reste néanmoins 200 € à la charge de ce dernier, somme dont il s'est d'ores et déjà acquitté.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser ces frais de formation à M. DELORME.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le remboursement de la somme de 200 € à M. DELORME
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à ce paiement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202145-20250227-420250227-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2025

Pour extrait certifié conforme
A ST-CYR-LES-VIGNES, le 3 mars 2025

Le Secrétaire de séance,
Nicolas BRET-MOREL

Le Maire,
Gilles COURT



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-CYR-LES-VIGNES
Séance du 27 février 2025**

Nombre de membres afférents au C.M. : 15
 Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13 + 2 pouvoirs

Le vingt-sept février deux mil vingt-cinq à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles COURT, Maire.

Date de la convocation : 21/02/2025

Présents : CILLUFO Jean-Pierre, BLEIN Jacqueline, DENIS Bertrand, OLIVIER Murielle, DENIS Georges, LEBAIL Christine, PECHE Eric, BISSAY Sylvain, BONNIER Corinne, PIAZZA BLANCHON Coralie, PONCET Romain et BRET-MOREL Nicolas

Absents excusés : Mme CROZIER Audrey et M. DE PONCINS Arnaud

Pouvoirs : Mme CROZIER Audrey a donné pouvoir à M. PONCET Romain

M. DE PONCINS Arnaud a donné pouvoir à M. DENIS Georges

Secrétaire de séance : M. BRET-MOREL Nicolas

AUTORISATION À ESTER EN JUSTICE – DÉLÉGATION CONSENTIE AU MAIRE

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de confier à Monsieur le Maire la délégation suivante : tenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

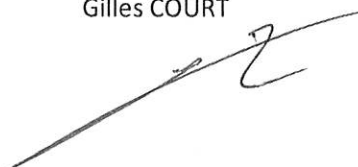
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
A ST-CYR-LES-VIGNES, le 3 mars 2025

Le Secrétaire de séance,
Nicolas BRET-MOREL



Le Maire,
Gilles COURT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202145-20250227-520250227-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2025

